

Pour « Elles aussi », la réforme des collectivités menace la parité

Samedi, à Saint-Georges-sur-Eure, Christine Goimbault présidente de l'association « Elles aussi », recevait une vingtaine d'élues — des conseillères municipales mais aussi des maires, deux conseillères régionales (Birgitta Hessel et Annie Dubourg) et la députée Laure de La Raudière — ainsi qu'une chef d'entreprise, Joselyne Sausseureau, pour un après-midi de débats sur le projet de loi relatifs à l'élection des futurs conseillers territoriaux.

Un projet de loi qu'elles remettent en cause car il représenterait une grave régression en matière de parité s'il était adopté en l'état.

Emmanuelle Latour, secrétaire générale de l'Observatoire de la parité, un service rattaché au cabinet du Premier ministre, était l'invitée d'« Elles aussi », samedi. Elle a rappelé l'état de la parité : 18,5 % de députés ; 12,3 % des conseillers généraux ; 13,8 % des maires sont des femmes. Elle a expliqué les enjeux du projet de loi dont le mode de scrutin uninominal à un tour pour 80% des sièges, et de

liste, à la proportionnelle, pour 20 %, favoriserait et aggraverait le déséquilibre hommes-femmes dans ces nouvelles instances.

Grave régression

Emmanuelle Latour a rappelé les déclarations conjointes des présidentes des trois délégations aux droits des femmes, Marie-Jo Zimmerman, Michèle André et Françoise Vilain, qui insistent sur le risque d'inconstitutionnalité du projet de loi relatif à l'élection des futurs conseillers territoriaux et sur la grave régression en matière de parité que représenterait son adoption en l'état.

Les adhérentes d'« Elles aussi » veulent que le choix du mode de scrutin pour élire les futurs conseillers territoriaux respecte la règle paritaire et proposent qu'au lieu d'élire un homme ou une femme, un homme et une femme (et leurs deux suppléants) soient choisis ensemble. Pour cela, elles veulent réduire le nombre de cantons pour ne pas augmenter le nombre global d'élus.

A. G.



Mieux connaître le cancer : les traitements non chirurgicaux

Dans le cadre d'un partenariat avec OncoCentre, réseau de cancérologie régional, nous publions chaque mois un article d'information pour le grand public rédigé par un ou plusieurs membres du réseau de cancérologie. Aujourd'hui, les traitements non chirurgicaux des cancers (première partie).

« Nous parlerons pendant deux articles des traitements du cancer à l'exclusion de la chirurgie. Historiquement le premier a été la radiothérapie, puis les chimiothérapies, issues des recherches sur les gaz « moutarde » qui ont tué tant de soldats de la Grande guerre, puis les hormonothérapies, et plus récemment les thérapies ciblées.

Commençons par elles. Pourquoi « ciblées » ? L'idéal d'un traitement du cancer serait qu'il ne s'attaque qu'au cancer, et pas au reste du corps. Ces traitements, aujourd'hui utilisés surtout dans les cancers pulmonaires, du sein, du colon, des tumeurs rares et en hématologie, utilisent des propriétés des cellules cancéreuses que n'ont pas ou peu les cellules normales.

C'est le cas, par exemple : d'une protéine à leur surface et qui est « reconnue » par un traitement qui concerne 25% des cancers du sein ; de la formation des nouveaux vaisseaux (qui « nourrissent » le cancer), pour des molécules anti-angiogéniques de plus en plus utilisées ; d'une mutation d'un gène* dans des tumeurs rares et généralement orphelines d'autres traitements avant (on parle de « tumeurs stromales »).

Cependant, ils sont coûteux et de plus, leur toxicité n'est pas toujours nulle, certains déclenchent des effets rares et graves. Néanmoins, ils changent l'angle d'attaque, et s'ils ne peuvent à eux seuls résoudre la complexité d'un cancer, ils sont — seuls ou associés à d'autres — une ressource thérapeutique importante et un gage d'espérer.

E.L.A.

* un gène est une partie de chromosome qui va ensuite coder pour un message. Dans les cancers de nombreuses mutations de gènes conduisent à des messages anormaux. »

EXPRESS

TRANSPORTS Grève à la SNCF à partir de ce soir

En raison d'une grève nationale le trafic des trains sera perturbé à partir de ce soir 20 heures jusqu'à jeudi 8 heures. Les programmes de circu-

lation durant ce mouvement sont disponibles sur Internet : ter-sncf.com/centre et www.sncf.com ; par téléphone au 0.800.83.59.23 pour TER Centre et au 0.805.90.36.35 pour TER et grandes lignes (appel gratuit à partir d'un téléphone fixe).

FAITS DIVERS

VERT-EN-DROUVAIS

Le poids lourd pulvérise six voitures sur la RN 12 : cinq blessés



HIER, SUR LA RN 12, A VERT-EN-DROUVAIS. Une collision spectaculaire impliquant six voitures et deux poids lourds a fait cinq blessés. (Photo Manu Campion)

■ Le bilan de l'accident qui s'est produit hier après-midi sur la RN 12 est miraculeux : cinq blessés après qu'un camion a percuté des voitures arrêtées.

C'est une sorte de miracle, qui s'est produit, hier à 16 heures sur la RN 12 à la hauteur de la station-service de Vert-en-Drouvais. Miracle, parce que le carambolage qui s'est y est déroulé n'a fait « que » cinq blessés parmi les douze occupants des six voitures qui ont été percutées, et pour certaines pulvérisées par un poids lourd

circulant en direction d'Alençon.

Le ralentissement avait été provoqué par des travaux dûment balisés et plusieurs dizaines de voitures et de poids lourds étaient arrêtées sur les voies de circulation. C'est à ce moment qu'est arrivé un camion dont le conducteur a vu trop tardivement le ralentissement. « Je l'ai vu arriver dans mon rétro et toute de suite, le choc. » Le conducteur du dernier camion de la file n'a rien pu faire, pas plus que les six véhicules qui étaient derrière lui et qui ont été emportés par le camion remorque hors de contrôle. En

freinant, le camion a fait un tête à queue, stoppant dans le poids lourd à l'arrêt, pulvérisant une Renault Laguna dont le conducteur est indemne.

Secours : 45 hommes mobilisés

Sur son chemin le poids lourd a fauché cinq autres véhicules, les endommageant gravement. Les sapeurs-pompiers ont immédiatement déclenché un important dispositif de secours, comprenant 45 hommes sous la direction du commandant Beaulieu.

Un point de regroupement des victimes a été installé dans la

station service, pendant que les gendarmes débattaient les constatations. « C'est le genre d'accident qui ne devrait pas arriver, parce que les routiers sont des professionnels et qu'à ce titre, ils doivent être encore plus attentifs que les autres usagers de la route », expliquait le capitaine Poisot, commandant de la compagnie de gendarmerie de Dreux, finalement soulagé que cet accident extrêmement spectaculaire ne se solde pas par un bilan beaucoup plus lourd. La circulation a été longuement coupée en début de soirée.

Y. L. C.

SAINT-ÉLIPH

Un septuagénaire menace de mettre fin à ses jours

Vendredi dernier, à 11 h 30, sur la commune de Saint-Éliph, près de La Loupe, un homme âgé de 79 ans qui souffre semble-t-il d'une grave maladie, a verbalement menacé de mort son médecin traitant en visite à son domicile. Au départ de celui-ci, l'intéressé s'est retranché dans la chambre à coucher avec un

fusil de chasse menaçant de mettre fin à ses jours. Son épouse a aussitôt averti les gendarmes de La Loupe par téléphone. Ceux-ci, sous la direction du lieutenant Gérald Dessus, se sont rendus immédiatement sur place où ils ont été rejoints par le chef d'escadron de la compagnie de Nogent-le-Rotrou, Édouard

Rivière, le PSIG (peloton de surveillance et d'intervention) et un négociateur de crise, un sous-officier de gendarmerie, spécialiste des situations graves qui a été formé par le GIGN (groupe d'intervention de la gendarmerie nationale). Ce dernier a pris contact avec l'homme retranché pour trouver une solution permettant de mettre fin à la menace.

À 14 h 50, le forcené a accepté de se rendre. Le septuagénaire a été évacué par les sapeurs-pompiers pour une hospitalisation d'office au centre psychiatrique de Bonneval. Une affaire qui se termine bien après avoir mobilisé une douzaine de gendarmes et les sapeurs-pompiers. Le colonel Arviset était également présent sur place.

DENONVILLE

La maison à vendre est... à louer sur Internet !

Internet devient inexorablement l'outil privilégié pour les arnaques en tout genre. Récemment encore, les parents d'une jeune femme résidant à Denonville, dans le canton d'Auneau, nous ont signalé une malversation pour le moins originale.

Elodie M. a mis sa maison en vente voici environ un an. Via plusieurs agences immobilières qu'elle a sollicitées pour accélérer la transaction,

sa demeure, photos à l'appui, figure sur de nombreux sites Internet. Une occasion qu'un « professionnel » de l'arnaque utilise à mauvais escient afin de tout simplement récupérer le bien.

800 € à envoyer au Bénin !

En fait, l'homme se fait passer pour le propriétaire de la maison et utilise les photos piratées sur la toile pour faire

croire que ce logement est à louer ! Il exige dès lors des futurs locataires — qui n'auront aucune chance de poser leurs valises dans ladite maison — une somme faisant office de caution de 800 € transférable par un mandat à la Western Union et en direction du Bénin !

« Un dimanche, des gens ont débarqué chez ma fille pour visiter la maison. Ils étaient

persuadés qu'elle était à louer. C'est complètement fou », s'étonne Martine M., la mère de la vraie propriétaire. Cette dernière vient d'ailleurs de déposer plainte à la brigade de gendarmerie d'Auneau. Une enquête est en cours.

Propriétaires et futurs locataires, la vigilance reste donc de mise car ce genre d'arnaque est malheureusement monnaie courante sur le net.

Grégory Legrand.